

## Les Points d'Eau Incendie Cas particuliers, les réseaux d'irrigation agricoles



### Objectifs

- Se raccorder directement sur le réseau d'irrigation agricole,
- Disposer d'une quantité d'eau suffisante sur la durée 1 heure ou 2 heures,
- Respecter les caractéristiques des matériels incendie du SDIS,
- Apposer la signalisation réglementaire (cf. fiche n°10).

### Caractéristiques

- Être capable de fournir un débit de xxx m<sup>3</sup>/h pendant 1 heure ou 2 heures\*,
- Être à démarrage automatique ou mis en œuvre sans délai 24/24h, 365 jours par an, sans outil par les sapeurs-pompiers,
- Être doté d'une pompe disposant d'une alimentation en énergie autonome et secourue assurant un fonctionnement pendant 1 heure ou 2 heures\*,
- Être doté d'un dispositif de mise hors gel,
- Être doté d'un réducteur de pression de 65 mm, si la pression du forage est > à 6 bars,
- Être doté d'un demi-raccord d'aspiration fixe (Type A/R conforme aux normes en vigueur) de 65 mm équipé d'un bouchon obturateur permettant, au moyen de tuyaux souples ou installation fixe, l'alimentation d'un engin d'incendie (couleur rouge ou jaune si la pression est > 6 bars),
- Disposer d'un raccord de réduction 100 mm x 65 mm amovible,
- Être situé à 100 m maximum d'une voie engin et accessible par un passage carrossable libre de 1,80 m (passage d'un dévidoir).

\*Au choix en fonction du risque à défendre

### Illustrations

Réducteur de pression en 65 mm



Forage avec demi-raccord de 65 mm A/R

